



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

**2019 DDCT 96** Subventions (381 400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la Caf de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

En 2018, trois délibérations pour un montant total de 1 224 585 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires.

En avril 2019, une première enveloppe de 211 600 euros a déjà été votée.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une deuxième enveloppe de 381 400 euros de subventions à 144 associations portant 171 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris.

Par ailleurs, le soutien de la Ville aux associations qui proposent des actions structurantes et pérennes dans les quartiers populaires fait l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui vous sont proposées dans le cadre de délibérations spécifiques.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention:

### **Axe 1 : Grandir**

Concernant cet axe, **64 projets** portés par 56 **associations** pour un montant de **139 300 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **37 % des crédits engagés**.

### **Axe 2 : Habiter**

Concernant cet axe, **87 projets** portés par **78 associations** pour un montant de **202 400 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **53 % des crédits engagés**.

### **Axe 3 : Travailler :**

Concernant cet axe, **20 projets** portés par **19 associations** pour un montant de **39 700 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **10 % des crédits engagés**.

Dans le cadre de cette deuxième enveloppe 2019, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers populaires parisiens des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements :

#### **Axe 1 : Grandir**

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association 129H PRODUCTIONS (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "le Grand slam des Amandiers". Cette action vise à animer des ateliers d'écriture en partenariat avec 6 structures sociales du territoire et à animer un pôle d'accompagnement artistique renforcé. Les participants du projet seront réunis à l'occasion d'un événement de restitution final comprenant un tournoi de Slam et des rencontres inter-ateliers.

Une subvention d'un montant de 5 000 euros est accordée à l'association 4 à 4 DIX-HUIT (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les trois actions suivantes:

- 1 000 euros pour une action «Arts et Culture pour tous dans les écoles». Le projet réunit les 4 écoles du quartier et comprend 2 ateliers d'initiation aux arts du cirque, 5 ateliers de musique, 2 ateliers de danse indienne, 2 ateliers de découverte de la musique et des danses brésiliennes, 1 atelier Baby judo et 1 atelier les Arts de la terre. Cette action vise à faciliter l'accès à la culture, favoriser une mixité scolaire, sociale et prévenir le décrochage scolaire ;

- 2 000 euros pour une action "De mêmes et d'Opérettes". Cette action vise à réunir 150 enfants, de 5 à 11 ans, de deux écoles du quartier Amiraux-Simplon, au sein d'une chorale intergénérationnelle. Les enfants sont amenés à créer et ensuite jouer un spectacle ;

- 2 000 euros pour une action "Défilé pour la planète". Cette action est composée de trois temps avec les enfants du quartier : des ateliers autour de l'art de la Terre, des ateliers couture pour préparer le défilé et des ateliers de création Design à partir de matériaux recyclés.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association ACADÉMIE FOOTBALL CLUB PARIS 18 (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Filles à l'honneur : mise en place d'actions sportives et socioculturelles ». Il s'agit de permettre aux jeunes filles d'initier des projets citoyens, de favoriser la formation des filles en tant qu'encadrantes sportives, d'accompagner les jeunes filles dans leurs démarches au sein des dispositifs jeunesse.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR (18ème arrondissement – quartier de la Goutte d'Or) pour une action intitulée « Ateliers parents d'enfants / parents d'élèves ». Destinée à des parents qui n'ont jamais été scolarisés ou l'ont été dans un autre pays, cette action est réalisée en partenariat avec une école maternelle et un collège du quartier. Elle a pour objectif de familiariser les parents avec le système scolaire. Cette action favorise également le soutien à la parentalité par l'échange entre pairs. Les ateliers proposés ont lieu alternativement au sein de l'établissement scolaire et au sein du centre social.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association ARIANA (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Opération d'insertion éducative, culturelle et sociale Mix'Art Berlioz ». Cette action vise à mettre en place avec les collégiens et les partenaires des ateliers culturels dans le cadre des 150 ans de la disparition de Berlioz.

Une subvention d'un montant de 2 000 € est accordée à l'association ARZAZOU (14ème arrondissement) pour une action "Stage artistique (Street art, calligraphie) pour adolescent.e.s avec l'association de médiation sociale Le Moulin". L'action propose des stages aux adolescents autour d'une pratique artistique sur la thématique de l'art urbain, durant lesquels ils pourront réaliser des productions qui seront restituées sous forme d'exposition dans l'espace public, notamment en utilisant du mobilier urbain lors d'un événement festif.

Une subvention d'un montant de 2 500 € est accordée à l'association ASFM/YACHAD (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action « Université des familles – La parentalité ». Ce projet vise à améliorer les rapports entre les parents et leurs enfants avec la mise en place d'ateliers, d'animations voire l'organisation de premiers départs en vacances en famille.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE pour une action intitulée "Info XX Béton". Cette action vise à créer avec des groupes d'adolescents de 12 à 18 ans des contenus d'information permettant de valoriser les quartiers Amandiers et Haut et Bas Belleville à travers le traitement de sujets locaux : initiatives associatives ou citoyennes, événements, lieux alternatifs, sports, etc.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association CULTURELLE DES FEMMES AFRICAINES pour l'éducation des enfants (18ème arrondissement Goutte d'Or) pour une action intitulée "cours de soninké dans le 18ème". Cette action vise à faire connaître la culture soninké aux enfants et aux adultes qui en sont issus et qui vivent en France par des cours hebdomadaires de 2 heures de langue soninké.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'Association DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES (18ème arrondissement) pour une action intitulée " Rallye citoyen ". Cette action vise à proposer aux enfants et aux jeunes des 4 collèges du quartier (Clémenceau, Aimé Césaire, Marx Dormoy, Marie Curie) de faire évoluer les représentations

qu'ont les collégiens des professionnels et de découvrir de nouveaux métiers et institutions, en y associant les parents.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES pour son action "Boxe éducative" visant à offrir aux jeunes (11 ans à 26 ans) la possibilité de mieux gérer leur agressivité au travers du sport.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association FLÈCHE (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Flèche "Collège et diversité". Cette action permet à une trentaine d'élèves, dont une quinzaine du Collège Voltaire, de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement scolaire comprenant 4 axes: Evaluation, parrainage, atelier méthodologique et échanges de bonnes pratiques.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'ASTS, ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIÉTÉ (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action Parentalité Numérique au sein de la Maison de la Médiation Numérique antenne Olympiades, qui vise à donner aux parents les compétences pour accompagner leurs enfants dans un bon usage des outils numériques et pour effectuer les démarches administratives en ligne auprès des services publics liés à l'éducation et à la petite enfance.

Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association AECS ATELIER EDUCATIF CULTUREL ET SPORTIF (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « Réussite éducative par la création artistique ». Cette action vise la mise en place d'ateliers d'une quinzaine de jeunes et enfants du quartier prioritaire ayant des difficultés scolaires. L'atelier valorise les valeurs du bien vivre ensemble, de l'altruisme et de la solidarité en développant des projets de création et pratiques artistiques, en s'appuyant sur des supports ludiques alternatifs.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association AVENIR + (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Agir ensemble pour lutter contre le décrochage scolaire ». Il s'agit de lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite scolaire de chaque élève des collèges partenaires, de servir de relais entre la famille, les acteurs éducatifs et les élèves afin d'apaiser les relations.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association CEPIJE OZANAM CENTRE PAROISSIAL D'INITIATIVES JEUNES (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « En avant les filles ». Cette action vise à valoriser les jeunes filles de 13 à 20 ans pour développer leur confiance en elles et mettre en avant leurs efforts et leurs capacités. L'action développe un projet autour de la danse (stages, événements, chorégraphie, clip) dont les jeunes sont à la fois actrices, metteuses en scène et productrices.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'Association COLLECTIF D'AIDE AUX FAMILLES MATRIFOCALES, MONOPARENTALES ET MIGRANTES (CAFAM) - (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Pour la réussite scolaire et éducative des enfants Mouraud ». Cette action vise à repérer des enfants perturbateurs, violents et livrés à eux-mêmes, de proposer aux parents des médiations interculturelles et cliniques et intervenir dans trois cafés des parents.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association CRESCENDO - La Maison du Bas Belleville pour une action intitulée "Etre parents à Belleville". Cette action vise à accompagner les familles dans le lien avec l'école et les institutions et favoriser le travail en partenariat, renforcer le pouvoir d'agir des parents par un travail collectif ou individuel à travers leurs compétences et leurs ressources et la construction de repères entre culture d'origine et culture d'adoption. Crescendo - la

Maison du Bas Belleville organise un petit déjeuner convivial deux mercredis par mois à l'école élémentaire Tourtille. Les associations ressources du quartier sont présentées aux parents lors de ces temps. L'association organise également des temps de repas partagés au Centre Social destinés aux familles et des ateliers parents-enfants les mercredis et des stages pendant les vacances scolaires.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association CRL 10 (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Les petits poètes ». Cette action vise à renforcer le lien parents-enfants en proposant des ateliers réguliers et également à favoriser la rencontre et l'échange entre parents du quartier.

Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association CULTURE ET BIBLIOTHÈQUES POUR TOUS (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action « l'animation régulière de lectures ludiques auprès des familles » et un accompagnement vers la création, un échange particulier entre enfants, parents voire grands-parents autour du livre. 150 personnes fréquentent cette activité.

Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association DOCUMENTAIRE ET DÉPLOYÉ (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour leur action "Tapis volant, café des parents" visant à favoriser le lien école-famille, notamment lors de cafés des parents et à renforcer les liens entre usagers d'ASL FLE et habitants du quartier.

Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association DIXLESIC AND CO (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action « Eloquenslam ». Ce projet vise à accompagner les jeunes à rentrer dans la vie armés de codes sociétaux, de l'écoute de l'autre et de sa propre réflexion. 25 jeunes seront accompagnés.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association ELAN INTERCULTUREL (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Ma digital story, un outil de partage et d'échange interculturel". Cette action vise à favoriser l'inclusion sociale, la diversité au travers de la narration numérique d'histoires interculturelles. Elle se déroule en une dizaine d'ateliers hebdomadaires d'1h30 qui se clôturent par un débat.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Ensemble, aidons-les à réussir ». Cette action vise à accompagner individuellement des enfants une fois par semaine à domicile. Il s'agit d'un accompagnement éducatif global, qui va de l'aide au devoir aux sorties culturelles, en passant par l'orientation.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association ESA (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Ensemble, aidons les à réussir ». Cette action vise à soutenir les enfants et jeunes dans leur scolarité par un accompagnement individuel en complément de sorties culturelles.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association ESPACE UNIVERSEL (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Accompagnement social et soutien à la parentalité ». Cette action vise à une meilleure intégration des personnes migrantes ou issues de l'immigration en favorisant l'accès aux droits et en renforçant les liens familiaux et intergénérationnels. L'action comprend des permanences et des réunions d'information / ateliers.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association GALANE (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "de l'ombre à la lumière". Cette action vise à proposer un

accompagnement à la scolarité aux enfants en lien avec les parents qui bénéficient d'une remise à niveau des savoirs de base pour faciliter le suivi de la scolarité et renforcer le lien parents/enfants.

Une subvention d'un montant de 1500 € est accordée à l'association ITALIA IN RETE (14ème arrondissement) pour une action "Le métier du Théâtre contemporain et la Jeunesse du 14e arrondissement de Paris". Cet atelier est un projet collectif qui comprend deux volets : La découverte des métiers du monde du théâtre et la création d'un spectacle aux thèmes forts, mêlant poésie et thématiques sociales, sur la base de textes théâtraux et autobiographiques, de musiques, danses et vidéos. Des sorties culturelles au Théâtre 14e et au Théâtre Monfort seront également organisées.

Une subvention d'un montant de 2 800 euros est accordée à l'association LA COMPAGNIE À L'AFFÛT (13ème arrondissement), pour une action intitulée "Parents-Ecole: Tous Éducateurs!". Cette action vise à créer une dynamique collective autour de la coéducation au sein de l'école polyvalente Franc Nohain via l'outil du théâtre forum. Un deuxième "parcours" de théâtre forum se déroulera avec le concours des associations Moi et Mes Enfants et Môm Tolbiac.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'Association MAISON DES FOUGÈRES - (20ème arrondissement) pour une action intitulée « Projet parentalité ». Cette action vise à soutenir les parents dans la verbalisation de leurs besoins et difficultés du quotidien, à échanger et discuter autour d'un café des parents hebdomadaire.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association LA VOIE DE LA LUNE (19ème arrondissement) pour une action intitulée "Lectures plurielles un mot après l'autre : ateliers lecture et écriture pour enfants de 7 à 11 ans". Cette action vise à favoriser l'accès à la lecture pour les enfants du quartier Danube, à travers un atelier de lecture et d'écriture hebdomadaire.

Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association L'ART ET LA VIE (17ème arrondissement) pour l'action intitulée « L'art est un levier citoyen ». Cette action vise à lutter contre l'isolement social et l'exclusion culturelle par la pratique des arts. L'action se divise en deux volets : des ateliers participatifs pour les enfants et une médiation culturelle via une approche analytique et cognitive d'œuvres d'art où la thématique de la citoyenneté sera mise en avant.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association LE MARCHÉ SOLIDAIRE (14ème arrondissement) pour une action "Atelier cuisine du monde au Marché Solidaire". L'Association accueille principalement des familles monoparentales (mère avec un à trois enfants) en situation de précarité sur une période de 3 à 6 mois. Elles disposent très souvent d'un faible réseau familial et amical. Un espace de convivialité est proposé durant les temps de vente où les bénéficiaires peuvent se retrouver, pour échanger, s'informer et tisser des liens autour d'une collation. À cette occasion, les bénéficiaires ont imaginé et demandé un atelier « Cuisine du Monde » qui se déroulera sur cinq séances annuelles et sera suivi d'un repas convivial avec les participants.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LE MOULIN (14ème arrondissement) pour une action: "Portrait de familles trajectoires et transmissions" qui propose un temps et un espace d'échange et de création dédié à la transmission des cultures au sein de la cellule familiale. Des groupes d'échanges ont lieu tous les mercredis après-midi avec les familles afin de recueillir leurs témoignages. Des ateliers de création artistique parents-enfants sont également proposés autour de la représentation du génogramme et de la réalisation de portraits de famille.

Une subvention d'un montant de 5 000 euros est accordée à l'Association LE PETIT NEY (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Parentalité, Petite enfance, liens avec les écoles et les parents d'élèves". Cette action vise à accompagner la parentalité et les liens entre les écoles et le quartier en favorisant les relations entre les adultes et les enfants.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'Association LES FAISEURS DE SCÈNES (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée «Contes partagés Ateliers spectacle de contes partagés». Cette action vise à créer du lien enfant-parent avec des familles éloignées de la culture ainsi que des événements culturels et conviviaux entre bénévoles et usagers des structures associatives.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'Association LES FRIPONS (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Ateliers de reportages numériques au collège". Cette action vise à développer de nouveaux projets numériques (radio et vidéo) hors temps scolaire, à sensibiliser les jeunes aux enjeux de citoyenneté et à les ouvrir davantage à leur quartier.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association LES JARDINS NUMÉRIQUES (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Ateliers vidéo pour l'accompagnement à la scolarité". Cette action vise à proposer des ateliers vidéo en direction des enfants du quartier Kellermann afin qu'ils aillent à la rencontre des ressources associatives locales du quartier, qu'ils s'approprient les outils techniques numériques et élaborent un projet de réalisation d'un court métrage à diffuser auprès des parents du quartier.

Une subvention d'un montant de 5 000 euros est accordée à l'association LES PETITS DÉBROUILLARDS pour deux actions :

- (11<sup>ème</sup> arrondissement) 2 000 euros pour l'action "Des clubs Science au Grand Belleville", qui vise à proposer 30 ateliers encadrés par un médiateur dans plusieurs structures du Grand Belleville permettant de redonner le goût des sciences, du numérique avec une prise en compte particulière des sujets environnementaux ;

- (20<sup>ème</sup> arrondissement) 3 000 euros pour l'action "Les réseaux sociaux place Alphonse Allais", qui vise à animer des ateliers dans le local mutualisé rue de Tourville afin de démystifier le numérique, se l'approprier et en déconstruire le vocabulaire, décrypter le fonctionnement d'Internet et permettre aux jeunes de prendre de la distance avec leurs usages des réseaux sociaux.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association LES XÉROGRAPHES pour son action "Ateliers de graphisme", qui propose des ateliers de dessins et de graphisme pour les enfants du quartier de la Goutte d'Or.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association MACAO ÉCRITURES (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Des ateliers d'art-thérapie comme ponts d'expression créative au service des apprentissages". Cette action vise à travailler sur les préalables aux apprentissages (lecture et écriture) pour des enfants en élémentaire et/ou collèges, par le biais de médiations par les arts, de manière individualisée ou en petits groupes.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association MOUVEMENT ATD QUART MONDE (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Festival des Arts et des Savoirs ». Il s'agit

de permettre à des jeunes de la Porte Montmartre, qui n'y ont pas accès habituellement, de découvrir la culture par des manifestations artistiques dont ils sont auteurs.

Une subvention de 7 000 euros est accordée à l'association ORIGINES (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Création d'un local partagé Chevaleret-Oudiné pour les 6/14 ans ». L'objectif est de créer un lieu d'accueil en pied d'immeuble à destination des enfants du quartier âgés de 6 à 14 ans. Des activités leurs seront proposées, en dehors des temps scolaires, par différentes associations.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association PARADOXES (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée Un bout de chemin. Cette action vise à accompagner des adolescents primo-arrivants dans la création d'une œuvre graphique et textuelle au travers d'ateliers collectifs.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association PARCOURS LE MONDE ILE DE FRANCE (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Osez l'international pour les parisiens". Cette action vise à développer la mobilité européenne et internationale des jeunes qui en sont le plus éloignés, au travers d'un parcours d'accompagnement renforcé qui se décline en deux étapes complémentaires sur une durée de 2 à 12 mois.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association PASSION PROXIMITÉ PARCOURS pour l'action « Like ton job », dont 2 000 euros dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement et 2000 euros pour cette même action dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit d'inciter les collégiens à être acteurs de leur orientation de 3<sup>ème</sup>, à valoriser toutes les filières/voies professionnelles par la création d'un lien entre monde professionnel et scolaire et retrouver du sens au travail scolaire. Elle consiste en une programmation régulière d'interventions métiers de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. 5 interventions ont lieu par an et par classe. Les collégiens rencontrent 10 professionnels par an.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association PHYSIO GLOBAL CONCEPT (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "lien social et animations sportives sur Nantes Barbanègre". Cette action vise à promouvoir la pratique du cross training auprès d'un public jeune et adulte du quartier, au sein du TEP Barbanègre, ainsi que des temps conviviaux et des compétitions.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association RACONTE NOUS TON HISTOIRE (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Petit déjeuner-goûter, liberté d'expression". Cette action vise, dans le cadre de petits déjeuners avec les collégiens du quartier à proposer des espaces de débats sur l'actualité à partir de supports de presse.

Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association CENTRE SOCIAL LE RELAIS MÉNILMONTANT/ centre social des Rigoles (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Jeunes et Actifs dans la société ». Cette action vise à favoriser l'expression personnelle et collective des jeunes, développer leur esprit critique, valoriser leurs compétences et leur permettre d'exprimer leur citoyenneté au travers d'activités diverses.

Une subvention d'un montant de 1 500 € est accordée à l'association RESEAU MOM'ARTRE (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action: MÔM'DIDOT - 'mon quartier un monde de recettes' qui vise à favoriser la rencontre et l'échange entre familles du quartier autour du partage de plats préparés avec les enfants. L'association propose un cycle d'ateliers réguliers de cuisine et d'illustration avec les enfants et leurs

parents. Le projet permettra de créer et d'éditer un ouvrage illustré de recettes coréalisé par des parents et enfants du quartier Didot-Porte de Vanves en partenariat avec les associations Food2rue et Radya.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association RÉSEAU MOM'ARTRE - MOM'PELLEPORT (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Art en culture". Cette action vise à contribuer à la valorisation des cultures et des origines des familles de Môm'Pelleport à travers l'animation de deux projets artistiques, chacun composé de 5 à 7 ateliers de 45 minutes à 2 heures; organiser des échanges culturels et des créations artistiques avec un groupe de primo-arrivants en partenariat avec une structure spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement de populations migrantes à travers 3 projets artistiques, 2 sorties culturelles, ainsi que l'organisation d'un évènement fédérateur valorisant la dimension pluriculturelle du territoire : le festival des cultures d'ici et d'ailleurs et une exposition à ciel ouvert.

Une subvention d'un montant de 2 000 € est accordée à l'association RÉUSSIR MOI AUSSI (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action intitulée "Je prépare ma période de stage". Cette action vise à organiser 3 sessions d'ateliers se déroulant en 4 séances de 2 à 3 heures dans l'établissement bénéficiaire, en amont de chaque période de stage, en utilisant des supports pédagogiques ludiques et variés.

Une subvention d'un montant de 3 500 euros est accordée à l'association RÉUSSIR PARIS 18 (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour deux actions :

- 1 500 euros pour l'action « Activités culturelles et sportives à Paris et séjours en province ». Il s'agit de réduire le décrochage scolaire et sportif chez les jeunes joueurs de football, en leur proposant des activités culturelles, éducatives et sportives pendant les vacances scolaires.

- 2 000 euros pour l'action intitulée « Conférences adressées aux jeunes de notre quartier sur les thématiques telles que l'écologie, l'alimentation, l'immigration et l'emploi ». Il s'agit de proposer aux jeunes du club de football des conférences pour les sensibiliser sur des thématiques d'actualité.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association ROSA PARKS (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Rue aux enfants sur les quartiers Charles Hermite/ Emile Bollaert-Macdonald». Cette action vise à l'appropriation de l'espace public par les habitants et habitantes du quartier (parents et enfants), notamment par le jeu.

Une subvention de 4 000 euros est accordée à l'association RSI LA RESSOURCE RÉEL SYMBOLIQUE IMAGINAIRE Kirikou (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « culture pour tous / axe culturel ». Cette action propose aux habitants du quartier l'accès à des spectacles et à des ateliers artistiques, en lien avec des institutions culturelles majeures offrant compétences et moyens. L'année 2019 étant celle des 20 ans de l'association, le projet spécifique intitulé « un lieu pour habiter le monde » comprendra des résidences d'artistes (écriture, mise en scène, représentations) et plusieurs présentations publiques avec les habitants impliqués, entre septembre et décembre 2019.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association SIRIUS PRODUCTIONS (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Ateliers d'initiation aux outils numériques, vidéos et création de jeux interactifs». Cette action vise à lutter contre la fracture numérique.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association SCUF SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « Pour un été calme, Paris 2024 déjà dans

mon quartier ! ». Cette action vise à proposer une animation sportive d'initiation à huit sports olympiques (Escrime, Tennis, Rugby, Volley Ball, Natation, Golf, Judo et Basket) pendant les vacances d'été pour des jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association TJAD CIE (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Parcours découverte, initiation musicale pour tous ». Il s'agit, par la mise en place d'ateliers pour les enfants et leurs parents, d'ouvrir l'initiation à la musique pour tous.

## **Axe 2 : Habiter**

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association AIRES 10 (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Bien être et estime de soi au cœur du 10<sup>ème</sup> ». Cette action vise à organiser des journées "renforcement du bien-être et estime de soi" dans l'arrondissement, avec des partenaires associatifs, en cherchant à mobiliser des personnes, notamment en situation de vulnérabilité, pour faciliter leur insertion sociale.

Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association 3S SÉJOUR SPORTIF SOLIDAIRE, gestionnaire de la Recyclerie sportive (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « Atelier de Co-réparation ». Cette action vise, à travers la promotion de la mobilité active et l'apprentissage de la mécanique cycle, à l'acquisition par tous d'une autonomie concernant la réparation de vélo. Cette action contribue à l'ambition générale de l'association de développer le sport « zéro déchet » et de sensibiliser la population à d'autres modes de consommation.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association A TOI THEATRE (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour deux actions :

-1 000 euros pour son action « Village 0 déchet ». Cette action permet la mobilisation des associations locales et des habitants autour de projets de sensibilisation au tri, au recyclage et plus largement au développement durable.

- 3 000 euros pour son action « Hall sweet hall ». Cette action vise à proposer des animations incitatives, sur l'espace public, à la participation des habitants à la fête de quartier de la Grange aux Belles ainsi que des actions dans les halls d'immeubles.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'ACCORDERIE 18 pour l'organisation de la Fête de quartier de Blémont. Cette fête de quartier a pour objet de créer du lien social entre les habitants de ce territoire, en y associant les partenaires du quartier.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à ACERMA (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée ""Toi Moi & Co #9"". Ce projet vise à mener des actions artistiques de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes sur les conduites à risques notamment liées à la consommation excessive d'alcool et/ou de produits psychotropes Les réalisations seront ensuite exposées au cours d'un festival se déroulant les deux premiers weekend end d'avril 2020.

Une subvention d'un montant de 9 000 euros est accordée à l'association AGENCE LOCALE D'INITIATIVES NOUVELLES (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Accompagnement et animation du collectif " La Bonne Tambouille" secteur Tristan Tzara - quartier prioritaire". Cette action

visé au développement et à l'accompagnement d'un projet de redynamisation locale, économique et citoyenne à travers la mise en place d'évènements avec les partenaires, commerçants et habitants du quartier Tristan Tzara.

Une subvention d'un montant de 000 euros est accordée à l'association AGORA (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Femmes en mouvement". Cette action vise à promouvoir la pratique d'activités physiques par des femmes et des jeunes filles, à développer l'autonomie et l'estime de soi, à favoriser l'égalité femmes-hommes, à prévenir et accompagner les femmes face aux violences liées au genre avec la mise en place d'au moins 3 créneaux hebdomadaires et de stages pendant les vacances scolaires.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association AOCSA la 20<sup>e</sup> Chaise pour une action intitulée "Revalorisation de la zone prioritaire des Amandiers". Cette action vise à la création et l'animation de pages et de comptes sur les réseaux sociaux permettant d'informer de façon positive sur les événements et actualités du quartier, en mettant en valeur ses habitants et les actions s'y déroulant. Un journal reprenant ces informations sera diffusé par les bailleurs sociaux, les commerçants et structures associatives et institutionnelles du quartier.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association APERTURA (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Mon point de vue". Cette action vise à sensibiliser les habitants à la vie en fauteuil roulant, à travers un travail photographique portant sur l'espace public, réalisé par des personnes valides et des personnes en situation de handicap.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association ARSMÉDIA (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "La nature en partage, réenchanter la ville, à Algérie". Cette action vise à sensibiliser les enfants, les jeunes et les adultes du quartier Algérie à leur cadre de vie, à leur environnement, à travers des ateliers artistiques et une exposition.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association ART SOUS X (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action : "Un quartier des parcours, des histoires". Ce projet fait suite à l'idée du Conseil citoyen de la Porte de Vanves de valoriser le quartier politique de la Ville en s'appuyant sur les témoignages des habitants pour faire découvrir les ressources cachées et la richesse culturelle de ce quartier populaire. L'association souhaite recueillir des éléments de la mémoire des habitants et illustrer ces textes par des œuvres d'artistes locaux, qui pourront faire l'objet d'une publication collective et participative destinée à être distribuée au sein du quartier.

Une subvention d'un montant de 5 000 euros est accordée à l'association ŒUVRE PARTICIPATIVE pour deux actions :

- (13<sup>ème</sup> arrondissement) 2 500 euros pour une action intitulée "A vos souhaits" dont l'objectif est de proposer au public de tous âges du quartier Nationale Clisson de créer ensemble une œuvre collective et pérenne ;

- (14<sup>ème</sup> arrondissement) 2 500 euros pour une action intitulée "Passages Alésia Quand les murs se transforment avec la créativité de chacun". Le projet est de réaliser une fresque monumentale à l'angle des rues Vercingétorix et Alésia, sur un mur de 13 mètres de long, qui surplombe une petite place publique. L'association propose d'inviter les habitants du quartier à créer cette fresque de manière collective en découpant des adhésifs de couleur.

Une subvention de 2 425 euros est accordée à l'association PIMMS DE PARIS (POINT INFORMATION MÉDIATION MULTI SERVICES) (13ème arrondissement) pour une action intitulée « Médiation sur le jet des ordures dans la barre Oudiné ». L'objectif est d'amener les résidents à changer leurs pratiques en matière de gestion des ordures ménagères et ainsi améliorer le cadre de vie sur la résidence Chevaleret. L'association réalisera des visites à domicile et trois temps en pied d'immeuble.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association AGETA pour une action intitulée "Dessine ton quartier". Cette action vise à animer 28 ateliers créatifs à destination des habitants afin de réaliser des outils de communication et de signalétique pour mettre en valeur les ressources du quartier Bas Belleville.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE DE CLIGNANCOURT (ASEFEC) (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Gestion urbaine de proximité avec les enfants et par l'image ». Cette action vise à établir les règles intergénérationnelles pour le vivre ensemble, dans le respect de tous, résidents comme personnel de la résidence Jean Cocteau.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association ATELIERS - COMME À LA MAISON (18ème arrondissement) dans le quartier Amiraux-Simplon pour une action intitulée « Passage à l'Art ». Cette action vise à valoriser l'espace public par une manifestation culturelle et festive préparée en amont par les habitants lors d'ateliers artistiques.

Une subvention d'un montant de 1 000 € est accordée à l'association CARREFOUR 14 (14ème arrondissement) pour une action "Montons un projet pour Noël" qui propose à un public isolé, personnes âgées et familles monoparentales des animations conviviales pendant la période des fêtes de fin d'année. Un grand repas réalisé à partir d'invendus sera par exemple organisé.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association CAMRES (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Des plumes et des voix ». Cette action vise à lutter contre les stéréotypes, les replis communautaires, la crainte de l'autre et les phénomènes de rejet qu'elle peut engendrer, par des pratiques artistiques communes (ateliers d'écriture).

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association CHAMPIONNET SPORTS pour une action intitulée «Apprentissage de la nage pour les mères des QPV du 18ème arrondissement". Cette action vise à lever les freins liés à la pratique de la natation et plus largement à la sécurité dans l'eau.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association GRAINES DE SOLEIL (18ème arrondissement - secteur faubourgs) pour une action intitulée "ouvrir le théâtre aux habitants". Cette action vise à sensibiliser les habitants de la goutte d'or au théâtre par le biais d'actions menées en partenariat avec les acteurs associatifs locaux et à leur faciliter l'accès aux représentations via des tarifs d'entrée préférentiels.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'Association COMPAGNIE MANQUE PAS D'AIRS (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Voi[e,x,s] Chapelle Charbon #2 Porte de la Chapelle-Charles Hermite La Chapelle-Evangile". Cette action vise à accompagner artistiquement la mutation de la friche de Chapelle Charbon pour que les habitants du quartier s'approprient pleinement cet espace en chantier avant l'ouverture du parc public programmée en mars 2020.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association COMPAGNIE RÉSONANCES (18ème arrondissement – Quartier Porte Montmartre/ Clignancourt/Moskova/Blémont) pour une action intitulée «La parole n'a pas de couleur ». Cette action vise à promouvoir les valeurs républicaines du vivre-ensemble et de la laïcité en mobilisant des personnalités et des intellectuels autour du partage et de l'échange avec les habitants des quartiers populaires.

Une subvention d'un montant de 10 500 euros est accordée à l'association COMPAGNONS BÂTISSEURS ILE-DE-FRANCE (20ème arrondissement -les Portes) pour une action intitulée "atelier de quartier Python-Duvernois". Cette action vise à la mise en place d'ateliers collectifs en pied d'immeuble autour du bricolage, l'accompagnement des habitants de Python-Duvernois à la réalisation de dépannages pédagogiques dans leurs logements et la mise à disposition d'une outillèthe.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association EMMAUS COUP DE MAIN (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Recyclerie ouverte». Cette action vise à promouvoir la dynamique liée au réemploi des objets et à la consommation responsable à l'échelle des Portes du 20è.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association CRESCENDO - Maison du Bas Belleville pour une action intitulée "Accompagnement d'un groupe de femmes". Cette action vise à travailler ensemble sur le poids des normes (être une bonne femme, une bonne mère) que les femmes s'imposent parfois entre elles, la communication non violente, le repérage et la lutte contre les violences faites aux femmes... Selon les besoins, la Maison du Bas Belleville met en place un stage d'autodéfense féminine, des temps de paroles spécifiques. En 2019 le centre propose d'approfondir le sujet au travers d'une installation collective, menée avec l'artiste Lisa Miroglio. Le projet intitulé "créatrices de liens", est co construit avec l'association La Source.

Une subvention d'un montant de 1 500 € est accordée à l'association DÉBROUILLE ET COMPAGNIE (13ème arrondissement) pour une action intitulée " Décoration à tous les étages " dont l'objectif est de créer du lien social, par le biais d'une activité manuelle, accessible à tous et conviviale, autour du thème de la décoration d'intérieur et avec des objets de récupération.

Une subvention d'un montant de 7 000 € est accordée l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRE - UNRPA - FÉDÉRATION DE PARIS pour trois actions :

- (11<sup>ème</sup> arrondissement) 3 000 euros pour une action intitulée « Prévention des chutes et accès aux droits pour les personnes âgées ». Cette action déploie des permanences hebdomadaires dédiées aux droits sociaux en lien avec la retraite ainsi que des ateliers de gymnastique hebdomadaires axés sur la prévention des chutes, mis en œuvre prioritairement dans les résidences seniors ainsi que les résidences sociales du quartier.

- (20ème arrondissement) 2 000 euros pour une action intitulée «RÉCITS DE VIES DE VILLES ET D'AUTRES». Cette action vise à favoriser l'estime de soi, le bien être mental et social des personnes âgées en proposant différentes activités, animation, sorties culturelles où plusieurs générations se côtoient.

- (20ème arrondissement) 2 000 euros pour une action intitulée «Seniors dans la cité ». Cette action vise à adapter les actions de prévention de rupture des droits et santé aux populations en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, l'UNRPA propose un mode d'intervention multimodal (individuel et collectif) sous forme de forum, conférence, activités physiques et ateliers de prévention (tai chi, sophrologie, prévention des chutes, petit déjeuner de la santé, gymnastique sensorielle...)

Une subvention d'un montant de 4 500 euros est accordée à l'association ESPACE UNIVERSEL (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour deux actions :

- 1 500 euros pour son action intitulée « Ateliers sociolinguistiques ». Cette action vise à permettre l'apprentissage de la langue française afin de devenir pleinement autonome dans les actes de la vie quotidienne.

- 3 500 euros pour une action intitulée « Coup de pouce Santé ». Cette action vise à promouvoir l'accès aux soins en facilitant les démarches administratives et la connaissance des ressources santé du territoire.

Une subvention de 8 375 euros est accordée à l'association ÉTUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action "Animation et cohésion du quartier autour du vélo" /5000€, qui vise à organiser des animations d'autoréparation en extérieur de vélos dans les quartiers du 18<sup>ème</sup> et pour son action 'Soli-cycle- Animations vélo au sein de l'Oasis Urbaine'/3375€ qui concerne l'animation de l'espace public cet été dans la nouvelle Oasis urbaine, place de la Chapelle-square Louise de Marillac(18<sup>ème</sup>).

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association FABRICATION MAISON (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Chantier graphique ouvert au public Danube". Cette action tend à valoriser l'image du quartier Danube, en renforçant l'accessibilité aux ressources locales, à travers un travail sur la signalétique.

Une subvention de 3 000 euros à l'association FEMMES DE LA TERRE (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une permanence d'écrivain public et d'accès aux droits. Elle s'adresse aux personnes en difficulté ou en précarité pour les aider dans leurs démarches administratives. 300 personnes la fréquentent chaque année.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association FLE ET COMPAGNIE (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Alpha 13". Cette action vise à proposer des cours d'alphabétisation à des personnes immigrées, non scolarisées dans leur pays d'origine.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association FOOD DE RUE (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action "" Création d'un collectif et mise en place d'une programmation d'évènements populaires, culturels"". Le Projet vise à faire de la place Alice Guy, tout juste aménagée, un lieu central de la vie dans le quartier populaire. L'association propose ainsi d'organiser l'appropriation de cet espace public, en créant un collectif composé d'associations, d'habitants, de commerçants afin de susciter la participation de tous à la vie de la cité. Le Projet propose des rendez-vous réguliers avec les parisiens sur la place, autour d'évènements populaires, culturels, festifs et éducatifs.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association FRANÇAIS LANGUE D'ACCUEIL (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Activités socioculturelles ». Cette action vise à favoriser l'apprentissage de la langue française et l'insertion sociale et culturelle des personnes au travers d'activités socioculturelles et de sorties.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION auprès des Jeunes adolescents de la Rue (GRAJAR) (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour deux actions :

- 2 000 euros pour une action «Square en Fête. Poissonnière/Amiraux/Simplon/Blémont». Cette action vise à renforcer la cohésion entre les acteurs associatifs intervenant dans les différents squares pour les animations d'été ;

- 2 000 euros pour une action intitulée «Square en Fête. Porte de la Chapelle/Charles Hermite/Max Dormoy». Cette action vise à renforcer la cohésion entre les acteurs associatifs intervenant dans les différents squares pour les animations d'été et favoriser la participation des habitants.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association HAILYLYNE (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Ateliers de vie". Cette action vise à renforcer le lien social entre les habitants du quartier Algérie, à travers la tenue d'ateliers artistiques et de loisirs.

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association HALAYE (18<sup>ème</sup> arrondissement – Quartier Porte Montmartre/ Clignancourt/Moskova/Blémont) pour une action intitulée «Séjour en France la 'Villa Soleil 'à Saint Raphael». Cette action vise à permettre à des parents qui n'ont pas la possibilité d'aller en vacances, de séjourner pendant une semaine dans le sud de la France.

Une subvention d'un montant de 1 000 € est accordée à l'association KOINONIA (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée " Petit déjeuner avec et pour les personnes âgées du quartier " dont l'objectif est de créer des temps d'échanges dans une ambiance conviviale et de confiance pour sortir de l'isolement les personnes âgées.

Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association LA BRICOLETTE pour son action "Ressourcerie itinérante de quartier". Le projet vise à améliorer la gestion urbaine de proximité, le vivre ensemble et les attitudes écoresponsables sur trois territoires réglementaires à Paris 18<sup>ème</sup> : les quartiers Blémont, Charles Hermite et La Chapelle Évangile.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Cinéma dans mon quartier, le cinéma de Python Duvernois». Cette action vise à créer et animer un ciné-club dans le quartier Python-Duvernois (porte de Bagnolet, Paris 20e), à proposer un rendez-vous mensuel de loisir culturel, éducatif et convivial aux habitants et à donner à tous accès à des films du patrimoine cinématographique.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LA PETITE ROCKETTE pour une action, intitulée "Vide grenier festif et écologique". Cette action vise à organiser un vide grenier au sein du quartier Fontaine au Roi deux fois dans l'année (mai et octobre).

Une subvention de 2 500 euros est accordée à l'association LA PORTE À CÔTÉ (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « REC- La radio des foyers ». Cette action, qui prend place au sein du foyer Bisson, vise à :

- offrir un espace de débats, d'expression et de réflexion,
- former et donner la possibilité aux résidents et aux riverains d'appréhender les outils numériques, par un accompagnement personnalisé et des sessions de formations, de création et d'expression ;
- établir une communication directe entre les résidents, les habitants et les associations locales.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LA SCÈNE DES MUSES–18ème arrondissement pour une action intitulée "Chorale participative et transmission des cultures". Cette action a pour but de valoriser les cultures des habitants.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association LA TABLE OUVERTE pour son action "A bras ouverts". Dans le cadre d'un partenariat avec l'EHPAD Oasis, la Table Ouverte accueille une fois par semaine les résidents de l'EHPAD pour des temps conviviaux (repas, thé dansant, etc.). L'association accueille également, lors de ces temps, des personnes âgées du quartier.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'Association POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES / AFIF (13ème arrondissement) pour une action intitulée " Atelier de médiation socioéducative et socioculturelle " dont l'objectif est de mettre en place des réunions d'informations collectives et des ateliers de sensibilisation sur des thèmes comme l'autorité parentale, les droits et les devoirs, l'égalité Femmes / Hommes...

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LE PARI'S DES FAUBOURGS (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Egalité mixité ». Cette action vise à proposer des temps d'expression et d'échange entre les femmes du quartier et à poursuivre le travail engagé avec les marches exploratoires.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LE THÉÂTRE PARIS VILLETTE (19ème arrondissement) pour une action intitulée "Balades théâtralisées dans le 19e". Cette action vise à valoriser l'image des quartiers du 19e, en proposant des ateliers artistiques visant l'élaboration et la mise en œuvre de balades théâtralisées dans les quartiers, en lien avec des acteurs locaux.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association L'ECLABOUSSEE (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Artistes chorégraphiques et personnes âgées / Habiter son corps, Habiter les lieux». Cette action vise à rompre l'isolement des personnes âgées du quartier par la mise en place d'un groupe de travail en danse contemporaine.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association LES AMIS DE LA MAISON VERTE (18ème arrondissement), quartier de la Goutte d'Or, pour son projet "Ateliers de socialisation et d'aide à l'autonomie pour les femmes non francophones". Cette action propose de favoriser l'intégration des femmes non francophones par le biais de l'apprentissage de la langue française et d'un travail sur leur accès aux droits.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association LES JARDINS NUMÉRIQUES (13ème arrondissement) pour une action intitulée " Café rue " dont les objectifs sont de favoriser la connaissance et la rencontre entre les associations et habitants du quartier, la participation des habitants à ce projet, de renforcer le travail partenarial local, de provoquer la rencontre sur les espaces publics et dans un cadre convivial.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association JARDINS NUMÉRIQUES (14ème arrondissement) pour son action « Atelier photo 360 et visite virtuelle 14<sup>e</sup> » qui vise à favoriser la connaissance du quartier par ses habitants au travers d'un projet participatif qui s'appuie sur la pratique concrète du multimédia et des Nouvelles Technologies. Les habitants sont invités à produire des éléments multimédia pour réaliser une visite virtuelle du quartier de la Porte de Vanves.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association LES LUCIOLES DU DOC (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Des mots et des docs". Cette action, menée en partenariat avec Crescendo - la Maison du Bas Belleville et d'autres associations de formation linguistiques du territoire Belleville Amandiers, vise à favoriser l'apprentissage du français pour les personnes étrangères allophones en proposant, à travers le documentaire, un moyen innovant d'appréhender la langue française et la société dans laquelle elle se pratique au quotidien. Le projet s'articule autour d'un atelier de programmation documentaire et d'un atelier de réalisation. Chaque atelier s'organise en deux cycles de quatre mois, chacun se terminant par l'organisation d'une projection publique.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association VOISINS DE SERVICE (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action «Art culinaire solidaire et social ». L'association a pour objectif de prévenir l'isolement des familles monoparentales en proposant un espace d'échanges et de rencontres autour de la dégustation de cafés des pays du monde, de la création d'un carnet de recettes du monde, en organisant des visites ainsi qu'un mini tournoi de cuisine.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association L'INTESTINE (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « la permanence chorégraphique porte de la chapelle 2019 ». Cette action vise à travers la mise en place d'ateliers de création chorégraphique collectifs, à favoriser le bien-être et la réflexion sur les questions du vivre ensemble.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association M111 (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Lien social M111, café solidaire qui utilise la culture comme vecteur de cohésion sociale». Cette action vise à proposer des activités solidaires : aide aux devoirs, écrivain public, cours d'informatique pour adultes et également des activités culturelles : exposition; ateliers graffitis, scènes ouvertes.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association MATADOR (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Stages de clown gratuits pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, Porte Montmartre». Cette action vise à aider et à permettre une remise en question ludique et une mise en jeu des situations d'échec pour remobiliser les personnes éloignées de l'emploi.

Une subvention d'un montant de 6 000 euros est accordée à l'association MOI ET MES ENFANTS (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour ses deux actions :

- 3 000 euros pour une action intitulée " Comme un dimanche en famille " dont l'objectif est de favoriser la solidarité et l'entraide en direction des familles isolées et monoparentales, avec la mise en place d'actions visant à les rassembler autour de moments d'échanges et de partage.

- 3 000 euros pour une action intitulée " Moi ; mon quartier, en image, en parole " dont l'objectif est de créer une dynamique dans le quartier, en mobilisant et en valorisant les habitants par la mise en place d'ateliers de découverte du quartier à travers la photographie.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'Association MOSKOVA (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet "Talus mon mail 2019-fête de quartier". Cette action vise à favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels, à l'image d'un quartier populaire.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association OMBRE EN LUMIÈRE pour une action, intitulée ""Voix invisibles"". Cette action propose à des personnes en parcours d'apprentissage du français de contribuer à la création d'un spectacle théâtral au travers de leur propre histoire.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association ORIGINES (13ème arrondissement) pour une action intitulée « Comme moi, juste Imselyan(e) ». L'objectif est de sensibiliser à l'autisme, à la différence et l'acceptation de l'autre, par la création d'une comédie musicale qui sera interprétée par les adhérents aux cours et ateliers de danse de l'association.

Une subvention de 4000 euros est accordée à l'association PARIS MACADAM (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Femmes Citoyennes ». Ce projet vise à renforcer la participation des femmes dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire les inégalités de genre dans l'espace public et dans la sphère privée.

Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association QUARTIERS DU MONDE (20ème arrondissement) pour une action intitulée « Tremplin pour les femmes du Grand Belleville : de la visibilité à l'action des femmes des quartiers ». Cette action vise à créer des espaces de renforcement économique, social et politique des femmes de quartiers populaires par :

- l'accompagnement à la réalisation de 5 ateliers autour de la « masculinité » (outils participatifs, démarche éducation populaire, intégration des questions de genre) ;
- 24 ateliers de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes
- 2 journées de formation aux outils participatifs, à destination des professionnels des structures socioculturelles et des instances de démocratie participative (Conseil Citoyen)

Une subvention d'un montant de 6 000 euros est accordée à l'association Régie de quartier Saint Blaise Charonne (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Animation Fabrique Saint Blaise ». Cette action vise à animer un lieu au sein du quartier qui a pour objectif de fédérer habitants et associations.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à la Régie de quartiers TELA 13 (13ème arrondissement) pour une action intitulée " Participation citoyenne - Forum des habitants " dont l'objectif est de favoriser la citoyenneté, la participation et les actions collectives des habitants en proposant un forum dans les espaces extérieurs.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association RELIEF pour ses deux actions :

- (14ème arrondissement) 1000 euros pour une action « Trait d'union 3e volet ». L'association Relief a réalisé un film-témoignages des habitants du quartier du politique de la Ville. La suite de ce projet vise à créer du lien social et intergénérationnel autour de l'histoire du quartier racontée par les habitants en programmant des séances de projection du film ""Quand la parole enrichit l'histoire d'un patrimoine"" en partenariat avec les associations présentes sur ce territoire, les enseignants des écoles primaires, chez les habitants du secteur et à organiser des discussions - débats autour de ces séances.

-(14ème arrondissement) 2000 euros pour une action " Charte de bon voisinage". L'association Relief propose donc la réalisation d'une « charte de bon voisinage » sous forme de B.D. ludique, dont le contenu et la forme seront l'œuvre des locataires adultes et enfants eux-mêmes, complétant ainsi les documents "administratifs" remis par le bailleur Paris Habitat. Ces Bandes dessinées seront également offertes aux nouveaux locataires.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à RESEAU MOM'ARTRE (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action: "MOM'DIDOT - 'les rendez-vous artistiques du square'" qui propose des animations culturelles vi a 8 à 10 cycles d'ateliers de 7 semaines et sorties avec les enfants de Môm'Didot autour du développement durable et 4 restitutions des projets hors les murs pour les familles et les habitants.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association RETOUR VERT LE FUTUR (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée "Ateliers participatifs de réparation et de sensibilisation à l'usage du vélo". Cette action vise à organiser des ateliers pour les habitants autour du vélo, pour promouvoir notamment des pratiques éco-citoyennes en matière de déplacement et de bricolage.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée au CENTRE SOCIAL SOLEIL BLAISE (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Lien social : animations de rue". Cette action vise à favoriser les liens sociaux de voisinage, développer le partenariat et les initiatives collectives, animer les espaces publics, notamment les quartiers Python-Duvernois; Félix Terrier/Square D'Amiens, Boulevard Davout et Saint Blaise.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association STRATA'J'M (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Mettez du jeu dans votre quartier ». Cette action vise à créer des espaces de jeux éphémères sur l'espace public et des moments de découvertes culturelles en accès libre où toutes les générations peuvent échanger. Elle est proposée au public fréquentant plusieurs associations de l'arrondissement afin d'encourager les rencontres inter quartiers.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'Association « UGOP, UNE GOUTTE D'ORGANISATION PRODUCTIONS» (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Créations de podcasts radio citoyens par les jeunes de Charles Hermite". Cette action vise à rendre les jeunes acteurs d'un projet radio citoyen, tisser des liens sociaux au sein des quartiers, soutenir l'écriture et l'expression orale avec un projet culturel co construit.

Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association UNITREIZE (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Actions sportives dans les quartiers du 13ème ». L'objectif est de permettre à des publics en situation d'exclusion de se remobiliser par le sport. Une équipe de foot en salle sera constituée afin de créer de la cohésion entre les quartiers et prévenir des rivalités.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association VENT DE CHINE (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée " Animation culturelle pour aller à la rencontre des personnes âgées " dont l'objectif est de créer des moments conviviaux afin de provoquer la rencontre avec les personnes âgées, de créer un lien et ainsi les sortir de l'isolement.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordé à l'association VERGERS URBAINS (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action "animations Charles Hermite". Cette action vise à développer une activité de jardinage dans le jardin partagé pour les habitants de Charles Hermite, en sensibilisant à la biodiversité et au respect de l'environnement.

Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association ZONE VIVE (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « cinéma de quartier des portes du 20ème"'. Cette action vise à valoriser la parole des habitants à travers la réalisation et la diffusion de films avec les habitants des Portes du 20e.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association ZZ SPECTACLES (18ème arrondissement - quartier de la Porte Montmartre) pour une action intitulée "Renaissance Porte Montmartre". Cette action vise à créer du lien social en s'appuyant sur des ateliers de découverte de la Renaissance: danse, cuisine, visites de musées.

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordé à l'association École Normale Sociale (18ème, quartier Chapelle) pour une action intitulée "La Maison Queneau, un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier". Cette action vise à la coordination d'un local associatif partagé ainsi qu'à l'accompagnement à l'émergence de projets collectifs portés par les usagers du local.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association CANOPY (10830) pour une action 'Oasis urbaine2019 CANOPY' qui propose des animations de l'espace public cet été dans la nouvelle oasis urbaine, place de la Chapelle -square Louise de Marillac (18ème).

Une subvention d'un montant de 600 euros est attribuée à l'association QuartierLud (89541) pour une action 'Animation jeu square Louise de Marillac Oasis Urbaine' qui propose des animations de l'espace public cet été dans la nouvelle oasis urbaine, place de la Chapelle -square Louise de Marillac (18ème).

### **Axe 3 : Travailler**

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association ASFM YACHAD (14ème arrondissement) pour une action "Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du quartier politique de la ville". L'association fait un travail de proximité depuis plusieurs années sur ce quartier politique de la Ville du 14ème qui comprend 50% de familles monoparentales et propose à ces femmes des temps de rencontres organisés autour de groupes de paroles et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association ADAGE ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (17ème-18<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « Action expérimentale et transversale en faveur des femmes du quartier prioritaire du 17e ». Cette action cible les mères de famille dans les quartiers prioritaires, en développant des groupes de parole entre les mères dans les écoles, en leur faisant découvrir les lieux-ressources et en les accompagnants dans leur insertion sociale et professionnelle.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée l'association ARTS TRADITIONNELS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES (ATNT-18) (18ème arrondissement – quartier Amiraux Simplon) pour une action intitulée « Actions en faveur de l'accès a l'emploi des habitants de La résidence ICF Habitat La Sablière 161». Cette action vise à aller vers les habitants de la résidence ICF , éloignés de l'emploi afin de leur proposer des parcours vers l'emploi.

Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association CHAUSSETTE ORPHELINES (18ème arrondissement, quartier de la Goutte d'Or) pour ses « Ateliers de création et d'apprentissage des techniques d'artisanat textile » à destination d'un public en insertion de la Goutte d'Or. Cette action vise à revaloriser des personnes isolées socialement par la pratique de la couture.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association CITOYENNES INTERCULTURELLES Paris 20ème pour une action intitulée "Créa'venture". Cette action vise à sensibiliser les jeunes à l'envie d'entreprendre. Fruit d'un travail partenarial avec la Mission Locale, le

projet se déroule en plusieurs temps : une semaine pour découvrir des projets de la création d'activité (construction, promotion, gestion), un temps de rencontre et de découverte afin de découvrir l'activité réelle, des modules sur la création, la connaissance de soi, les outils pour le montage et la gestion de projet, l'organisation d'un café créa avec l'appui des jeunes.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association CREPI (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée Journées Quartiers et Métiers dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, qui consiste à organiser 3 journées de découvertes des métiers au bénéfice des demandeurs d'emploi habitants des quartiers populaires du 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association OPÉRA SUR LE TOIT (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action "Ateliers d'improvisation de danse pour femmes en situation de fragilité sociale" qui vise à contribuer à l'insertion sociale de femmes en situation de fragilité en leur proposant des ateliers de danses improvisées à partir de la technique Alexander.

Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association DES JEUNES ET DES LETTRES (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « Un tremplin pour l'avenir, parcours responsable de culture et de découverte de l'entreprise ». Cette action vise à favoriser la réussite éducative et l'insertion sociale de lycéens modestes par l'acquisition d'une culture générale (sorties culturelles), d'une connaissance des métiers (pour aider à la recherche de stage) et par le développement du dialogue parents/enfants via la découverte du théâtre en famille.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association AU TEMPS DES MOTS (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action "ATELIERS DE SAVOIRS SOCIOLINGUISTIQUES" dédiée aux femmes immigrées du QPV de la Porte de Vanves (75014). L'association Au temps des mots reprend les activités de l'association EQUIPE SAINT VINCENT ALPHA XIV avec la même équipe de bénévoles. Les ateliers sociolinguistiques accueillent 35 femmes et proposent une initiation aux codes de la vie en France, la découverte des espaces publics et de leur fonctionnement et la maîtrise des savoirs fondamentaux en langue française : lecture, écriture, calcul en vue d'autonomie et d'insertion sociale. Pendant le temps de l'activité, les jeunes enfants sont accueillis.

Une subvention d'un montant de 1 300 euros est accordée à l'association EXISTENTIELLES (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée Parcours de redynamisation sociale. Cette action destinée à un public de 18 à 65 ans se découpe en 4 séquences permettant de travailler l'image de soi, l'estime de soi et le rapport à son propre corps, sous forme d'ateliers.

Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association FISPE FRANÇAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN EUROPE (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour l'action intitulée « L'apprentissage du français et l'insertion professionnelle Paris 17 par la lecture à voix haute ». Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés des quartiers populaires par l'apprentissage du français à visée professionnelle, sur la base d'ateliers de lecture à voix haute, de suivis individuels et de sorties culturelles.

Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association IMPULSION CARRIÈRE EMPLOI (20<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée « Permanences emploi Python Duvernois ». Cette action vise à proposer une permanence par semaine, d'aide à la recherche d'emploi.

Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association JOSÉPHINE (18<sup>ème</sup> arrondissement, quartier de la Goutte d'Or) pour son action "Beauté Inclusive" permettant à un public de femmes en situation de précarité de travailler sur leur estime de soi et leur confiance en elle afin d'aider à leur insertion socio-professionnelle.

Une subvention de 1000 euros est accordée à l'association PARIS MACADAM (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action intitulée « Femmes tout âge migrantes ». Ce projet vise à orienter les femmes vers l'accès au français et l'emploi en organisant des rendez-vous individuels.

Une subvention d'un montant de 2 900 euros est accordée à l'association PAROLES VOYAGEUSES (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour une action intitulée "Stages d'été", formation de français intensif. Cette action vise à consolider les acquis de l'année, pour les apprenants inscrits dans les structures du quartier au travers d'une formation intensive de 3 semaines, complétée par des sorties culturelles.

Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association POSITIVE PLANET (17<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup>) pour l'action intitulée « Accueil, accompagnement et suivi des créateurs d'entreprises dans le 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> ». Cette action vise à promouvoir la création d'entreprises comme une solution durable d'insertion pour les personnes éloignés de l'emploi des quartiers prioritaires (focus femmes et jeunes). L'association propose un accompagnement individuel et gratuit dans toutes les étapes de la création d'entreprise (formalisation, étude de marché, business plan, financement et démarrage).

Une subvention d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'association RÉUSSIR MOI AUSSI pour ses deux actions :

- (18<sup>ème</sup> arrondissement) 2000 euros pour son action intitulée "Je prépare ma période de stage". Cette action propose 3 sessions d'ateliers se déroulant en 4 séances de 2 à 3 heures dans l'établissement bénéficiaire, en amont de chaque période de stage, en utilisant des supports pédagogiques ludiques et variés.

- (19<sup>ème</sup> arrondissement) 2000 euros pour son action "J'accède à un métier". Il s'agit de 4 sessions de 5 séances pour 10 à 12 personnes, afin de les préparer concrètement à la reprise d'une formation ou d'un emploi, à travers une remobilisation par des ateliers animés par une personne formée au coaching.

Une subvention d'un montant de 6 500 euros est accordée à l'association SALLE SAINT BRUNO (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour son action "Réseau de Proximité pour l'insertion des Jeunes de la Goutte d'Or". Il s'agit de proposer aux jeunes du quartier de la Goutte d'Or un accompagnement renforcé vers l'emploi, au travers de l'Espace Proximité Emploi porté par l'association, en travaillant notamment avec les structures jeunesse du territoire.

Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordé à l'association SPORT DANS LA VILLE (19<sup>ème</sup> arrondissement), pour l'action "Développement des programmes "But en Or" et "Job dans la Ville". Cette action permet aux jeunes de 6 à 20 ans du quartier Stalingrad Riquet de bénéficier d'un entraînement hebdomadaire de foot et de danse. L'association accompagne également les jeunes dans la formalisation de leur projet professionnel.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets présentés dans ce cadre s'élèvent à 381 400 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris